

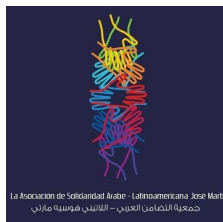


99 Réseaux et Associations des Droits Humains dénoncent l'agression israélienne contre l'Iran et demandent un cessez-le-feu immédiat

Les Réseaux et Associations signataires dénoncent l'agression israélienne contre la République Islamique Iranienne, déclenchée à l'aube du vendredi 13 juin, ciblant des installations nucléaires, économiques, civiles et militaires avec la complicité des Etats Unis d'Amérique.

L'Etat d'occupation israélien continue de perpétrer ses agressions contre l'Iran et les Etats de la Région, commettant ainsi des violations graves contre le Droit International y compris, le crime d'agression qui constitue une atteinte criante de la Charte des Nations Unies, notamment son Article 2 qui prohibe toute menace d'utiliser la force ou son utilisation contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté politique de tout Etat. Ces agissements sont en contradiction flagrante avec les principes du Droit International Coutumier qui renforce cette prohibition fondamentale.

L'absence de toute responsabilisation sur de tels actes d'agression constituant une violation continue de la souveraineté d'autres Etats, est à même de menacer sérieusement la paix et la sécurité territoriales et mondiales. Rappelons à ce propos que la poursuite des séquelles de toutes les formes de domination et conflits hérités du passé colonial depuis des décennies a contribué à la création d'un environnement qui, en définitive, a porté atteinte au respect du





Droit International et a entravé, d'une manière aigüe les efforts de la justice et la paix mondiale.

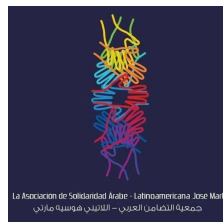
Cet acharnement israélien à commettre des crimes d'agression, de guerre et de génocide conte l'Humanité n'aurait pas pu se poursuivre, n'eût été le mutisme de la Communauté Internationale et l'échec des peuples à liquider l'héritage colonial et exiger excuses et réparations des puissances coloniales.

Il nous faut, par ailleurs, rappeler que l'attaque des intérêts vitaux des Etats, dont les réseaux d'énergie ou les installations nucléaires constitue une grave violation du Droit Humanitaire International, notamment le premier protocole additif des Accords de Genève de 1977, qui procure une protection spéciale des installations à risque telles que les barrages, et les bâtiments nucléaires, cette attaque pourrait être considérée comme un crime de guerre selon les Statuts de Rome de la Cour Pnale Internationale.

Dénonçant avec la plus grande fermeté ces violations flagrantes, l'escalade méthodique de l'agression israélienne et le ciblage des civils et leurs bâtiments, nous demandons à **la**

Communauté Internationale de mener des actions urgentes et efficaces
pour :

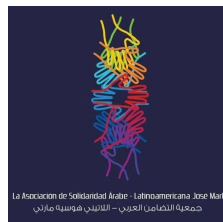
- **Un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt de toutes les actions punitives**
- **L'arrêt de l'agression israélienne contre l'Iran, Gaza, le Liban et la Syrie.**





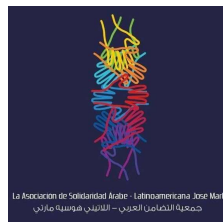
- La constitution d'une Commission d'Enquête mondiale indépendante pour déterminer le volume des pertes et dégâts causés par ces agressions
- L'exigence de l'Etat d'occupation et tous ceux qui le soutiennent de réparer les victimes d'une manière générale et contribuer à la reconstruction de tout ce que l'agression et l'occupation ont détruit en Iran, en Palestine, au Liban et en Syrie.
- L'application de la Résolution du Conseil de Sécurité 487 de 1981 relative à mettre sous examen le programme nucléaire israélien par l'Agence Mondiale de l'Energie Nucléaire.

No.	Name in French
1.	Mouvement international pour les droits de l'homme et des peuples (23 organisations de 17 pays)
2.	Coordination Maghrebaine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye)
3.	Union d'action féminine – Maroc
4.	La Fédération jordanienne des syndicats indépendants
5.	Union des comités d'action des femmes palestiniennes
6.	Union des comités des travailleuses palestiniennes
7.	Fédération syndicale irakienne



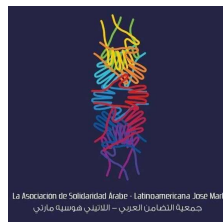


8.	Coalition tunisienne pour l'abolition de la peine de mort
9.	Coalition mondiale de solidarité et de défense des prisonniers palestiniens
10.	La Coalition marocaine pour les organes des droits de l'homme (comprend 20 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
11.	Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
12.	Alliance des professeurs de Mauritanie
13.	Alliance internationale pour le dialogue et la paix – Belgique
14.	Alliance démocratique palestinienne en Europe
15.	La Coalition arabe contre la peine de mort
16.	Transparence Maroc
17.	Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation
18.	La Société jordanienne des droits de l'homme
19.	Société bahreïnienne pour la transparence
20.	Association Baraem pour le travail social/Liban
21.	Association méditerranéenne de solidarité civile, Tunisie
22.	Association libanaise des juristes démocrates
23.	Société des travailleuses palestiniennes pour le développement
24.	Association du Centre de développement des femmes palestiniennes
25.	Association Marocaine des Droits de l'Homme
26.	L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
27.	Association marocaine de lutte contre la corruption
28.	Association mauritanienne des droits de l'homme
29.	Association des femmes arabes, Jordanie
30.	Association Transparence Maroc



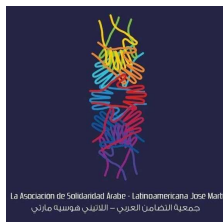


31.	Association « Ponts pour la citoyenneté », Tunisie
32.	Association pour la protection des travailleuses contre la violence et le harcèlement, Palestine
33.	Association José Martí pour la solidarité arabo-latino-américaine
34.	Association Rachel Corrie pour la solidarité entre les peuples
35.	Association des femmes Roaa-Jordanie
36.	Réseau de femmes pour le soutien aux femmes/Jordanie
37.	Association Chamoua pour l'égalité/Maroc
38.	Société irakienne de surveillance des droits de l'homme
39.	Association de l'Institut de solidarité des femmes (Jordanie)
40.	Protéger les défenseurs des droits humains dans le monde/ France
41.	La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme
42.	La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
43.	Association internationale des avocats démocrates/États-Unis
44.	Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
45.	Association irakienne des formateurs en droits de l'homme
46.	Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 11 organisations de défense des droits de l'homme)
47.	Réseau international pour les droits de l'homme et le développement / France
48.	Réseau démocratique marocain pour la solidarité avec les peuples
49.	Réseau mondial pour la défense du peuple palestinien
50.	Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
51.	Réseau des organisations palestiniennes-américaines
52.	Fédération marocaine des droits de l'Homme
53.	Commission médicale syrienne/Paris



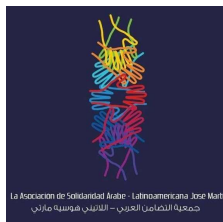


54.	Le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie – Belgique
55.	Comité des droits de l'Homme en Syrie (MAF)
56.	Le Conseil international de soutien aux procès équitables et aux droits de l'homme (ICSFT)
57.	Conseil yéménite des droits et libertés / Yémen
58.	French Observatory for Human Rights/Paris
59.	Observatoire du monde arabe pour la démocratie et les élections
60.	Observatoire Hurriyat / Maroc
61.	Centre des médias des droits de l'homme et de la démocratie «SHAL'Alliance
62.	Centre des femmes arabes des médias (Jordanie)
63.	Centre euro-méditerranéen pour la migration et le développement (Pays-Bas)
64.	Centre Kham pour la réhabilitation des victimes de la torture (Liban)
65.	Centre d'études féminines/Palestine
66.	Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA)
67.	Centre de Jérusalem pour les droits économiques et sociaux, Palestine
68.	Centre marocain pour la diplomatie parallèle
69.	Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse
70.	Centre de Damas pour les études théoriques et civiles
71.	Amman Centre d'études sur les droits de l'homme (ACHRS)
72.	Institut Scandinave des Droits de l'Homme/Genève
73.	Institut du Golfe pour la démocratie et les droits de l'homme
74.	Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève





75.	Forum de Houran pour la citoyenneté/Syrie
76.	Forum de Safi pour le développement, l'environnement et la société (Maroc)
77.	Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
78.	Forum pour le renouveau démocratique (Tunisie)
79.	Le Forum civil au Soudan (qui comprend 54 organisations de la société civile) / Soudan
80.	Forum des syndicats de femmes (Irak)
81.	Organisation tunisienne contre la torture
82.	Organisation de défense des victimes de violences / Genève
83.	Organisation arabe des droits de l'homme en Libye
84.	L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
85.	Organisation Insan pour les droits et libertés/Yémen
86.	Freedom House Organisation pour défendre les droits humains et combattre l'esclavage et ses vestiges/ Mauritanie
87.	ORGANISATION POUR LES LIBERTÉS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-HATIM/ MAROC
88.	Organisation des droits de l'homme en Syrie – Maf
89.	Organisation Sawa pour les droits de l'homme (Irak)
90.	Organisation Salam pour la démocratie et les droits de l'homme
91.	Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye
92.	Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques
93.	Association Al-Damir pour les droits de l'homme (Gaza/Palestine)





94.	Fondation égyptienne pour l'amélioration des conditions de l'enfance
95.	Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak
96.	La Commission internationale pour le soutien des droits du peuple palestinien
97.	Organisation du Sahel pour la défense des droits de l'homme et l'appui à l'éducation et à la paix sociale/Mauritanie
98.	Instance Marocaine des droits de Humains
99.	Organisation marocaine de soutien aux causes de la nation

